

Creating our futures

ECTP-CEU

European Council of Spatial Planners
Conseil européen des urbanistes

Groupe de travail Démocratie participative

Présidé par Luc-Emile BOUCHE-FLORIN

Président d'Honneur du Conseil Européen des Urbanistes ECTP/CEU

Appel à candidature

Comme annoncé lors de l'AG de Cascaïs et validé par le Comité exécutif, le groupe de travail portant sur la démocratie participative se met en place.

Il s'agit de se mettre au travail dès la fin du mois de janvier afin d'être en mesure de proposer un texte au début de l'été 2014. L'échéance étant commandée par la session ministérielle de la CEMAT du Conseil de l'Europe organisée par la présidence Grecque qui va coïncider, en juin, avec la clôture de la présidence, Grecque elle-aussi, de l'Union Européenne.

Je vous propose donc, dans une première étape, de réfléchir d'une part aux concepts fondamentaux de cette forme de Démocratie et de produire une 'Charte de la Démocratie Participative' qui, sur le modèle des grandes Conventions du Conseil de l'Europe, serait, à la fois, courte, allant à l'essentiel et porteuse d'un message politique fort.

Nous, les Urbanistes, sommes pertinents à poser les principes qui doivent fonder cette forme de Démocratie qui doit devenir le contre-pouvoir équilibré à la Démocratie représentative dans le cadre de l'élaboration des projets urbains.

La société civile, dont nous faisons partie et les experts que nous sommes, sont fondés, à définir ensemble les règles et les devoirs qui s'imposent à l'exercice de la Démocratie directe et à la mise en œuvre des processus de participation à la décision en matière d'aménagement du territoire.

Si ce travail vous intéresse et que vous disposez, d'ici le mois de juin du temps nécessaire à cette réflexion, je vous propose de m'envoyer votre candidature motivée.

Je pense qu'un groupe de quatre à six personnes serait une taille suffisante pour mener à bien cette tâche sachant, bien évidemment et surtout, que toutes les contributions et témoignages d'expériences sont plus que souhaitées afin de faire remonter les situations particulières des différents pays du Continent Européen.

Orientation pour une 'Charte Européenne de la Démocratie Participative pour un développement territorial durable du continent européen'.

Préambule :

Selon les contextes historiques, les cultures et les territoires, l'expérience de la démocratie directe et de la participation du public aux décisions est très diversifiée. Certains pays ont, de fait, une grande expérience de la démocratie locale, directe et participative. D'autres, en sont encore au stade des déclarations d'intention voire de la négation du droit fondamental que constitue la participation des populations à l'évolution de leur espace de vie dans le respect de la diversité.

Selon les pays, les territoires et les cultures, l'exercice de la démocratie participative est donc plus ou moins développé. Néanmoins, l'ensemble des savoirs, savoir-faire et savoir-être constituent la matière vivante dont l'analyse doit permettre de dégager un 'bilan-diagnostic' (atouts et faiblesses) de l'expression démocratique participative des dernières décennies et de dégager des éléments d'évaluation dans un but prospectif avec pour objectif le '**mieux vivre ensemble dans la diversité**' énoncé comme principe prioritaire et fondamentale par le Conseil de l'Europe.

L'élaboration d'une '**Charte européenne de la démocratie participative pour un développement territorial durable du continent européen**' est une occasion d'échange, de concertation et au fond d'exercice de la démocratie participative entre les personnes qualifiées des différents pays. Elle ne peut être qu'un travail collectif et transculturel. Le texte devra énoncer les **principes essentiels** et être **accessible** à tous les acteurs de l'aménagement du territoire.

Développement :

La présente note est une contribution à la réflexion commune qui prend comme postulat l'approche tripartite des droits humains fondamentaux et de la démocratie fondés sur les principes de **liberté**, d'**égalité** et de **fraternité**. L'époque des 'lumières' s'est concentré sur la démocratie représentative mais a également lancé les bases d'une réflexion participative dont le débat ouvert par la liberté de la presse, l'émergence du débat public et le suffrage universel seront les principaux acquis.

Dans un monde plus individualisé, la démocratie participative est devenue vitale. La recherche de l'intérêt général, publique ou commun doit conduire aux trois grandes phases de l'exercice de la Démocratie participative: **l'information**, la **participation**, **l'adhésion**.

La véritable **liberté** appliquée à la démocratie participative nécessite de préciser la nature intrinsèque de cette démocratie participative. Pour une question de simplification, le vocable de 'concertation' sera donc adopté. Dès lors se pose les questions de l'information, de la communication, des échanges, de la consultation... La liberté est-elle intrinsèque à la démocratie dans tous ses aspects ou doit-elle s'inscrire dans un champ cadré, en déterminant les thématiques minimales indispensables (seuil bas), les fondamentaux ? La liberté peut-elle s'exercer sans accès à une **information** pleine et entière ? Mais quel est le niveau d'information pertinent ? Comment assurer l'accès à l'information ?

Pour garantir **l'égalité** face à la concertation, il est nécessaire d'assurer un niveau adéquat de connaissances partagées. Cela passe par une éducation citoyenne à la concertation (écoles, universités et formation continue) dont le résultat sera sensible à moyen et long terme. De plus, afin d'assurer la liberté de choix et l'égalité devant l'analyse, il devient nécessaire, au cas par cas, de prévoir une formation ciblée. Mais quels sont les professionnels à même de garantir l'indépendance, la transversalité, l'expression des diversités culturelles et sociales ? L'égalité ne doit-elle pas se manifester dans la phase de participation ? L'égalité ne suppose-t-elle pas une co-conception des politiques et projets territoriaux ?

La **fraternité** est le reflet de la diversité, de la mixité et de la prise en compte des plus défavorisés. Vivre ensemble dans la diversité nécessite la prise en compte des différences, des besoins spécifiques. Elle induit le questionnement de 'l'échelle' de la concertation : ouverte à tous ou sur la base d'un volontariat ou d'un échantillonnage reflète la population ? Quel devrait être alors la palette de représentativité ? Le partage de la réflexion, la concertation libre, à égalité et solidaire ouvre le chemin de décisions partagées par l'ensemble des citoyens avec, en perspective, l'intérêt général et l'intérêt commun à l'échelle du territoire garantes des cohésions sociale et culturelle. La fraternité ne doit-elle pas trouver son épanouissement dans l'**adhésion** au projet qui, en prolongement, garanti la cohésion territoriale ?

Conclusion :

La démocratie participative, comme une grande respiration, trouve son rythme selon ses composantes, qui s'ajustent à mesure de sa croissance, de son expression, de ses évaluations et de la place physique ou politique qui lui est donnée. Elle se concentre sur une problématique, un sujet mais peut aussi générer de nombreux autres questionnements, voire des propositions, avec pour objectif constant l'amélioration de la qualité du cadre de vie des populations dans le respect de l'intérêt général et des diversités.

Se doter d'une **culture de la démocratie participative**, c'est se définir une culture du dialogue : une connaissance, une 'appréhension' de l'autre qui passe par l'écoute, le respect des différences et la compréhension des motivations de chacun. Il nous faut être capable de faire émerger les perceptions diverses de l'intérêt général au travers d'échanges successifs avec pour but d'accéder à une expression collective et cohésive.

La connaissance des cultures et des expressions de concertations dans les différents territoires d'Europe doit être un préalable à une première évaluation de nature à fonder une Charte réaliste, visionnaire et partagée.

La Charte de l'Urbanisme Européen nous invite en tant qu'expert et visionnaire à formuler des propositions qui intègre notre vision d'un territoire intégré et de populations solidaires.

Aussi, je propose que le groupe de travail se structure sur la base de trois étapes de réflexion :

- l'information comme fondement de la démarche participative, élément de liberté ;
- la concertation/élaboration qui permet à chacun, dans le respect de la diversité, de s'exprimer en fonction de ses intérêts propres ou partagés en toute égalité ;
- l'adhésion/évaluation qui prend en compte les besoins de chacun dans la construction et le respect du bien commun garant de la fraternité.

Ces trois étapes d'une même démarche citoyenne doivent garantir l'intégrité des droits humains fondamentaux dans l'exercice de la démocratie locale et participative.

Reste une dernière question éminemment politique : qui doit organiser la Démocratie participative ? L'indépendance nécessaire de cette forme d'expression serait-elle démocratique si la Démocratie représentative s'arrogeait le droit d'organiser son contrepuvoir ? N'est-ce pas à la société civile de prendre en main son destin ?

Luc-Emile BOUCHE-FLORIN
Honorary President of ECTP/CEU

7 janvier 2014